



Baisse de variable pour un commercial

Par **oliv380**, le **29/06/2011** à **13:07**

Bonjour,

Je suis vendeur informatique dans une grande enseigne.

Mon salaire est composé d'un fixe et d'un variable.

J'arrive à avoir un salaire compris entre 1450 et 1600€. L'enseigne a décidé de modifier le variable, je me retrouve donc avec une baisse de salaire très significative. Mon dernier salaire étant de 1100€.

Ma qualité va donc y être impacté fortement.

Aurais-je un recours face à cette baisse de salaire trop importante pour garder mon niveau de vie?

Cette modification de variable a été approuvée par les responsables sociaux.

Cordialement,
M. Boureau.

Par **Paul PERUISSET**, le **29/06/2011** à **13:19**

Bonjour,

Il est difficile de vous répondre car vous n'indiquez pas comment est calculé ce variable et ce qui est mentionné dans votre contrat de travail, à ce titre.

Cordialement,
Paul PÉRUISSET

Par **oliv380**, le **29/06/2011** à **13:58**

Le variable est calculé sur les ventes que l'on fait. Nous sommes commissionné sur le matériels vendus et sur les garanties.

Ce variable a été modifié sous prétexte que nous gagnions plus, en variable, que les autres départements de la société et car il y a une baisse des ventes due à la conjoncture.

De plus le prix des garanties, là où on gagne le plus en variable, ont été augmentés.

Par **Paul PERUISSET**, le **29/06/2011** à **15:26**

Ce qui m'intéresse c'est de savoir de quelle manière ce variable a été modifié: L'employeur a-t-il modifié le % de ce variable ou augmenté les objectifs qui auraient pour conséquence la diminution des commissions etc...